

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Modification du règlement général du marché de l'esplanade de l'Hôtel du  
Département des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du  
16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente  
du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,  
réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum  
étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver les modifications du règlement général du marché de producteurs de  
l'esplanade de l'Hôtel du Département des Bouches-du-Rhône et d'autoriser la Présidente du Conseil  
départemental à signer l'arrêté portant ce nouveau règlement général, annexé au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**